

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
N°44-2022

### **Branche Production agricole CUMA**

## **Echec des négociations salariales, un pari manqué sur l'avenir**

Une réunion de négociation des salaires minimaux de la Production agricole et des CUMA avait été demandée par anticipation en juin par la CFDT Agri-Agro en prévision d'une nouvelle hausse du SMIC. **La CFDT Agri-Agro regrette que les partenaires sociaux n'aient pas réussi à s'entendre sur la revalorisation de la grille salariale le 23 août 2022.**

**En préambule de la négociation, les organisations patronales ont fait valoir de très nombreuses réserves quant à la « supportabilité pour les entreprises » d'une hausse trop importante du coût de la main d'œuvre dans « un contexte historique qui pose des difficultés » pour la « Ferme France ».** Elles ont fait référence à l'impact d'une inflation liée essentiellement à la question de l'énergie sur les coûts de production, ainsi que celui des pénuries de matière première, des épizooties et des événements climatiques à répétition. Elles ont mis en avant leurs difficultés à répercuter cette hausse de leurs coûts de production sur leurs prix de vente, arguant que, malgré la loi EGALIM, la hausse des prix de l'alimentation profite à la grande distribution. Elles ont indiqué espérer qu'il n'y ait pas de cessations d'activité, ni de perte de compétences en agriculture. Pour enfin rappeler aux organisations syndicales leur rôle dans l'accompagnement des salariés dans les démarches visant à bénéficier des dispositifs d'amélioration du pouvoir d'achat mises en œuvre par le gouvernement.

**La CFDT Agri-Agro a rappelé son attachement au dynamisme du dialogue social en Production agricole et la volonté jusqu'à présent manifeste des employeurs de trouver des solutions pour conserver le pouvoir d'achat des salariés.** Elle a rappelé les nombreuses aides gouvernementales mises en œuvre pour les exploitants agricoles, au nom de la solidarité nationale sur les fonds de l'impôt auquel les salariés sont soumis, pour amenuiser les effets délétères des diverses crises traversées par l'agriculture. Elle a rappelé l'effort consenti lors de la négociation de juin sur les paliers 7 à 12. **La CFDT Agri-Agro a indiqué partager l'inquiétude des employeurs, mais au regard du défi de la transition environnementale et du déficit d'attractivité des métiers agricoles et des difficultés de recrutement du secteur, elle a argumenté en faveur d'un maintien du pouvoir d'achat des salariés, ni plus, ni moins, afin de ne pas encore aggraver la situation.**

**L'ultime proposition patronale n'atteignant pas une évolution à hauteur de la moitié de celle du SMIC, voire le quart pour les paliers les plus élevés, la CFDT Agri-Agro a pris l'amère décision de ne pas engager sa signature.** En conséquence au 1<sup>er</sup> septembre 2022, malgré l'accord trouvé en juin, les deux premiers paliers de la grille seront au SMIC et le palier 3 gratifiera la prise de responsabilité d'un ouvrier agricole de 6€ brut de plus que le SMIC chaque mois.

La CFDT Agri-Agro ne renonce pas pour autant à travailler à résoudre les difficultés d'attractivité des métiers de la Production agricole et des CUMA. Une date a été prise fin octobre pour rouvrir le débat sur les salaires au cas où le SMIC augmenterait de nouveau.

**Gageons que, lors du prochain rendez-vous, les organisations patronales seront en mesure de proposer une solution adaptée pour payer à son juste prix l'abnégation des salariés « essentiels » de l'agriculture. La CFDT Agri-Agro mettra tout en œuvre pour aboutir dans ce sens.**

*Fait à Paris, le 26 août 2022*

Contacts :

**Benoît DELARCE**, Secrétaire national : 06.07.64.62.45  
Presse : 06.89.04.25.27